YERRES

Services Techniques
N° tél : 01 69.49.77.00
N/Réf. : JM/PG/ET

ARRETE N° 2000/177
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Docteur Charcot

Le Député-Maire de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU l'article R. 225 du code de la Route,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux de renouvellement des branchements qui seront effectués par la société SPIE TRINDEL 11 rue Lazare-Hoche 92100 BOULOGNE BILLANCOURT pour le compte de la Lyonnaise des Eaux et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, du mardi 3 octobre au lundi 23 octobre 2000,

ARRETE

Article 1er : rue du Docteur Charcot, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :
- La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/h et se fera sur une demi-chaussée au droit des traversées de chaussée,
- Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la totalité de la voie et considéré comme gênant,
- Le cheminement des piétons sera dévié, protégé et se fera sur le trottoir libre de travaux.

Article 2 : La présignalisation et la signalisation du chantier, conformément à la législation en vigueur, sont fournies, posées et maintenues en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : MM. le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Directeur de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

REÇU LE
- 9 OCT. 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Fait à Yerres, le 3 octobre 2000

Le Maire-Adjoint
chargé des Travaux,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 200

Jean MANTE

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE